

MODIFICATIONS D'HORAIRE ET ANNULATIONS DE SERVICE

Notre équipe s'efforce de planifier judicieusement des horaires de travail qui permettent d'optimiser nos ressources et de répondre au plus grand nombre de besoins et de demandes possibles. Lorsqu'une plage horaire vous est réservée et que vous devez la modifier ou l'annuler, nous vous demandons de nous aviser dès que possible afin de pouvoir offrir cette plage horaire à une autre personne. C'est pourquoi Plumeau, chiffon et compagnie s'est dotée d'une politique d'annulation de service. Cette politique vise également à nous permettre d'être en mesure d'offrir des horaires de travail stables et de faciliter la gestion de nos ressources humaines.

*Sur préavis d'au moins **deux jours ouvrables**, le client pourra annuler un service déjà prévu au calendrier en communiquant avec le département de la planification des horaires. À défaut d'aviser dans les délais prévus, des pénalités pourront s'appliquer. Le service sera facturé à 50% pour une annulation la veille et à 100% pour une annulation le jour même.*

Merci de nous aider à bien vous servir !